

## RAPPORT MORAL de l'année 2018

Dr Alexandre DAKAR

- Participation du SMSV à la concertation ministérielle pour le projet d'arrêté sur la LPPR et l'aboutissement à ce que la VAE ne soit pas obligatoire pour l'exercice de la somnologie par les collègues diplômés du « DIU Sommeil et sa pathologie » cf. texte J.O 17/12/2017
- Pas de complications ni de tensions avec les caisses portées à notre connaissance.
- Le site SMSV est opérationnel ainsi que son **PayPal**.
- Le SMSV fait partie du **SML** (Syndicat de médecine libérale), le **Dr Didier Cugy** membre de notre conseil d'administration nous représente au SML.
- Certaines actions du SMSV restent à développer (lettre « A.Brion », journées professionnelles « O.Coste »)
- Pas d'échéance électorale du SMSV en 2018, le bureau étant élu en 2017 sera à renouveler en novembre 2019.
- A DAKAR a été élu le 5/10/18 pour un nouveau mandat jusqu'à 2020 au poste de vice-président de l'INSV
- Le fonctionnement du **secrétariat SMSV** est assuré actuellement par son président aidé par le bureau.
- Les salariées de la SFRMS ne dépanneront que ponctuellement le SMSV.
- Pour éliminer toute confusion entre les deux structures SFRMS/SMSV une actualisation de l'accord a été établie :
- Maintien de *l'adresse* postale du SMSV à la maison du Sommeil au « 18 rue Armand Moisant Montparnasse à Paris 15° » ainsi que la disponibilité des *locaux*, les **réunions** sont à planifier en coordination avec le responsable administratif le cas échéant. Conservation des documents *d'archive* du SMSV.
- Ceci permettra en toute indépendance de renforcer les liens entre les trois structures ( SFRMS, INSV et SMSV ) à l'intérieur de « **la maison du Sommeil** »
- A DAKAR est coopté de nouveau en 2018 pour participer au Conseil de Gestion de la SFRMS en tant que représentant du SMSV.
-